



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 10 - 080

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 septembre 2018 s'est réuni le jeudi 25 octobre 2018 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4 : La décision d'ester en justice dans le cadre du vol et à l'utilisation frauduleuse d'une carte carburant « TOTAL ».

Une carte accréditive pour la fourniture de carburants (Carte « ACTYS France » n° 0041) a été subtilisée au centre d'Incendie et de secours de Saint-Jean-Bonnefonds, sans qu'aucune effraction n'ait pu être constatée. Un individu a été appréhendé avec ladite carte et une plainte a été déposée le 29 septembre 2018. Après vérification, le montant du préjudice relatif aux retraits frauduleux de carburants s'élève à 2 889,40 €.

Il est proposé, comme le permettent les articles 2 et 418 du code de procédure pénale, d'autoriser le Président à se constituer partie civile au nom du SDIS de la Loire dans le cadre des poursuites judiciaires qui seront engagées contre l'auteur de ces faits.

Cette constitution de partie civile permettrait de demander à la juridiction qui sera saisie d'ordonner le remboursement des retraits de carburant frauduleux.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau autorise le Président à se constituer partie civile au nom du SDIS de la Loire dans le cadre du dépôt de plainte relatif au vol et à l'utilisation frauduleuse d'une carte carburant et à demander l'indemnisation du préjudice subi.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER